

Rapport de la Commission relatif au préavis municipal no 9/2024 – Réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la commune de Villars-Ste-Croix.

Madame la Présidente,

Mesdames, et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Monsieur Eric Scharmay

Monsieur Pierre Baumann

Monsieur Alain Vienet, président

a été mandatée d'étudier le préavis municipal 9/2024 « Entente Intercommunale des eaux potables de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Sainte-Croix(EIEVMV) : pose d'une deuxième conduite d'eau potable sur la commune de Villars-Ste-Croix ».

Après avoir étudié le préavis, nous avons pu lors de la séance avec la Municipalité en présence de Monsieur Olivier Duperrut, Syndic, et de Monsieur Michel Gruaz, Municipal en charge du dossier, poser quelques questions : Nous avons retenu les points importants suivants :

- Il s'agit ici d'un projet relevant de l'entente communal des trois Communes, à savoir Vufflens-la-Ville, Mex et Villars Ste-Croix
- En raison du plafond d'endettement les communes doivent soumettre ce projet à leurs conseils respectifs pour approbation
- Le PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau) soumis à l'OFCE et l'ECA nous oblige à mettre les installations en conformité
- L'obligation consiste à la création d'une deuxième alimentation pour la commune de Villars-Ste-Croix afin de sécuriser l'alimentation du village et la défense incendie

Nous retenons également que ces investissements vont générer une majoration du prix de l'eau d'environ 10 ct par m³ d'eau vendue, ce qui néanmoins restera correct en comparaison d'autres fournisseurs d'eau.

La Commission s'est posé la question s'il existe un dédoublement des conduites, car après un premier examen sur plans, l'alimentation de Villars-Ste-Croix n'est faite

que par la Source des Iles et ne pas aussi par le SEL comme c'est le cas pour Mex et Vufflens-la-Ville.

Pour être tout- à- fait au clair, nous avons sollicité une deuxième réunion avec Monsieur Duperrut et Monsieur Gruaz, ainsi qu'avec Monsieur Chevallier du bureau d'ingénieurs Chevallier, et avec un représentant de l'entreprise SALM, fontainier de la Commune afin d'obtenir les réponses à nos interrogations sur ce projet. Nous avons obtenu la confirmation suivante :

- *La Commune de Villars-Sainte-Croix, plus précisément le village, bénéficie aujourd'hui aussi de la conduite du SEL. Il s'agit de celle qui arrive aux Esserts depuis Cheseaux, et qui est ensuite reliée avec Villars-Ste-Croix. En effet, il s'avère que l'installation n'a été adaptée que récemment. Cela n'apparaissait pas dans les plans et autre documentation à disposition de la Commission. Cette situation justifie d'autant plus la construction de la nouvelle conduite.*

En conclusion et après délibération, la Commission à l'unanimité invite le Conseil à adopter le préavis no 9/2024 EIEVMV : Pose d'une deuxième conduite d'eau potable sur la Commune de Villars-Ste-Croix » tel que présenté par la Municipalité, soit :

- Accorder un crédit de CHF 620'000.—à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux, respectivement CHF 220'000. —à la Municipalité
- D'autoriser l'EIEVMV à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché
- D'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV

Ainsi fait à Vufflens-la-Ville, le 28 aout 2024

Alain Vienet Pierre Baumann Eric Scharmay

